Académie de GRENOBLE / Services départementaux École : ELEMENTAIRE de SUZE-LA-ROUSSE de l'éducation nationale DE LA DRÔME

FICHE DE RENSEIGNEMENTS BASE ELEVES

ÉLÈVE							
NOM de famille : NOM d'usage : Prénom(s) : /			d'usage :	s	exe : M	I□ F□	
Né(e) le :// Lieu de naissance (commune et département) :							
Adresse :							
Code postal : Commune :							
RESPONSABLES LÉGAU	X			LEAD AND A PROPERTY.		5	
Mère NOM de famille :				Autorité parentale :	Oui		on 🗌
NOM d'usage :				Prénom :			
Adresse :				<u> </u>			
Code postar :		mmune					
Tél. domicile :	Te	il portabi	le :	Tél. travail : _			• <
Courriel:							
<u>Père</u> NOM de famille :					Oui		on 🗌
NOM d'usage :				Prénom :			
Adresse :							
Code postar .		ommune					
Courriel :	16	n portapi		Tél. travail :			
Autre responsable légal (pe				Autorité parentale :	Oui		on 🗇
Organisme :				_	_		
Fonction :				Lien avec l'enfant :			
Adresse :							
Commune:							
Tél. :	Tél. portable :			Courriel ;			
SERVICES PÉRISCOLAII	RES			以为"大大"的"大大"。			
Gardene matin :	Oui□	Non		Garderie soir :	Oui 🗆	No	n□
Études surveillées :	Oui 🗌	Non		Restaurant scolaire:	Oui 🗌	No	n□
Transport scolaire :	Oui 🗆	Non					
ASSURANCE DE L'ENFA	NT	5- 7 E V					
Responsabilité civile :		Oui 🗆	Non 🗆	Individuelle Accident:	(Dui 🔲	Non 🗆
Compagnie d'assurance :				Numéro de police d'assurance : _			
AUTORISATION (à remplir p	ar les deux pa	rents en cas	d'adresses	différentes) (Ne cocher qu'en cas de refus)		Mère	Père
Je ne désire pas communique	r mon adre	sse aux a	ssociation	as de parents d'élèves.			
Je ne souhaite pas que mon er scolaires.	ıfant soit p	hotograp	hié(e) ou	filmé(e) dans le cadre des activités	5		

Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour : La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994). Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004).

PERSUNNES A A	PPELER EN C	AS D'UKGENCE I	T/OU AUTORISÉES À PREM	DRE L'ENTAIT ALL SONT	
NOM : Lien avec l'enfant : Adresse :				☐ A appeler en cas d'urgence ☐ Autorisé à prendre l'enfant	
Code postal : Téléphone domicil Téléphone travail :	e :	une :	Téléphone porta	ible ;	
Lien avec l'enfant :				A appeler en cas d'urgence Autorisé à prendre l'enfant	
Code postal : Téléphone domicil	e :	une :	Téléphone porta	able :	
NOM : Prénom : Lien avec l'enfant : Adresse :				☐ A appeler en cas d'urgence ☐ Autorisé à prendre l'enfant	
Code postal : Téléphone domicil	Comm le :	une :	Téléphone port	able:	
	-			A appeler en cas d'urgence Autorisé à prendre l'enfant	
Code postal : Teléphone domici	Comm le :	une :	Téléphone port	able :	
Lien avec l'enfant Adresse :	9====			A appeler en cas d'urgence Autorisé à prendre l'enfant	
- 4 . 4		mma :			
Code postal : Téléphone domici	ile :	ruic .	Téléphone por	table:	
Code postal : Téléphone domici	ile :		Téléphone por	Signature du père :	
Code postal : Téléphone domici Téléphone travail	ile :		Téléphone por	_	
Code postal : Téléphone domici Téléphone travail	ile :		Téléphone por	_	
Code postal : Téléphone domici Téléphone travail	ile :		Téléphone por	_	

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le directeur d'école dans le logiciel de l'Education nationale, « Base Elèves ler degré ». Le maire de la commune est également destinataire de ces données, dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire.

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du directeur d'école, de l'IEN de circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.